



L'INFLUENCE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS SUR LA JUSTICE EN RDC : QUELLES CONSEQUENCES POUR L'INDEPENDANCE ET L'IMPARTIALITE DU JUGE CONGOLAIS ?

**ÉTUDE DE CAS: CAS DE LA COUR
D'APPEL DU NORD-KIVU**

REMERCIEMENTS

Les co-auteurs tiennent à remercier les magistrats (juges et procureurs), les greffiers, les avocats, les partenaires techniques et financiers ayant participé aux audiences foraines, pour nous avoir accordé l'entretien, en dépit de leurs charges, pour l'élaboration de cet article.

Note

Cet article examine l'influence des partenaires techniques et financiers sur la justice en RDC et ses conséquences pour l'indépendance et l'impartialité du juge congolais en se focalisant sur la Cour d'Appel du Nord-Kivu. À travers une analyse détaillée, nous explorons comment ces partenaires soutiennent les opérations judiciaires via des apports humains, logistiques, et financiers. Nous discutons également des implications de ce soutien sur les principes d'égalité, d'impartialité et d'indépendance judiciaire, en s'appuyant sur des exemples concrets et des données collectées. *Les résultats montrent que bien que cet appui soit crucial pour le fonctionnement de la justice, il peut parfois influencer les décisions judiciaires, posant des défis pour maintenir une justice équitable et indépendante.*

Droits d'auteurs

L'article dans son ensemble appartient à SOTE PAMOJA RDC et aux co-auteurs, et aucune partie ne peut être reproduite en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse, par écrit, des deux auteurs et des éditeurs.

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'organisation, de ses partenaires ou donateurs. Les co-auteurs contribuent aux publications de SOTE PAMOJA RDC à titre personnel.

Citation

Julien, V., et Gauthier, I., « L'influence des partenaires techniques et financiers sur la justice en RDC : Quelles conséquences pour l'indépendance et l'impartialité du juge congolais ? Cas de la cour d'appel du Nord-Kivu ». SOTE PAMOJA RDC, note d'orientation, 2024.

Veillez adresser vos demandes de renseignements à :

SOTE PAMOJA RDC
127, Rue Lyn Lusi, Goma - RDC
Mail : info@sotepamoja-rdc.org
www.sotepamoja-rdc.org

© 2024, SOTE PAMOJA RDC.

INTRODUCTION

1. Problématique

La République Démocratique du Congo, avec ses 2 345 000 km², est un État vaste dans lequel le déploiement des juridictions pose des problèmes significatifs en raison de l'éloignement géographique des cours et tribunaux. Bien que la Constitution consacre le droit pour toute personne de voir sa cause être entendue dans un délai raisonnable par le juge compétent¹ et que des cours et tribunaux aient été mis en place, l'accès à la justice reste un défi majeur. Pour remédier à cette situation et rapprocher la justice des justiciables, les cours et tribunaux, civils et militaires, organisent des audiences foraines dans leurs ressorts respectifs.

Les audiences foraines se tiennent en dehors du siège ordinaire du tribunal, permettant aux juridictions de tenir des audiences dans des localités éloignées. La loi organique portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire permet aux cours et tribunaux de siéger dans toutes les localités de leur ressort si nécessaire pour la bonne administration de la justice². Cela permet de rapprocher la justice des citoyens, notamment en réduisant les frais de déplacement pour accéder aux tribunaux.

Cependant, ces audiences foraines sont souvent organisées avec l'appui des partenaires techniques et financiers, qui prennent en charge les aspects logistiques et financiers. *Cet appui, bien que crucial pour le fonctionnement des juridictions, pose des questions sur l'indépendance et l'impartialité de la justice, notamment lorsque les partenaires ont des intérêts spécifiques dans les résultats des audiences*³.

2. Hypothèses

L'appui des partenaires techniques et financiers permet aux victimes et aux accusés des villages éloignés d'accéder à la justice, rapprochant ainsi la justice des justiciables. *Cependant, cet appui peut affaiblir le monopole des fonctions juridictionnelles de l'État, créer un déséquilibre entre l'accusation et la défense, et entamer l'indépendance et l'impartialité des juges, compromettant ainsi les principes du procès équitable.*

3. Méthodologie

Les connaissances scientifiques couvrent plusieurs domaines du savoir et sont acquises grâce à l'utilisation des méthodes, des approches et des techniques et/ou des outils d'investigation propres à chaque discipline⁴. Elles sont sélectionnées pour atteindre le but qu'on assigne à la recherche⁵. Dans le

¹ Art. 19 al. 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 Février 2006, JORDC, 52ème année, numéro spécial, 5 Février 2011.

² Article 45 de la Loi Organique n°13/011-B du 11 Avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, JORDC, n° Spécial, 4 Mai 2013.

³ Nos enquêtés (Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel du Nord-Kivu, ayant participé aux audiences foraines).

⁴ M. GRAWITZ, *Méthodologie des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996, p. 620.

cadre de notre article, nous avons recouru à une double démarche : juridique dans son approche exégétique et sociologique.

L'exégèse, évoque l'idée d'une interprétation littéraire. Elle consiste à saisir le fondement des textes légaux tant internationaux, régionaux que nationaux⁶. L'approche exégétique nous a permis d'interpréter et d'analyser les textes des lois qui organisent notamment les audiences foraines et les droits des accusés afin d'en saisir le sens et la portée, et de voir dans quelle mesure l'apport des partenaires techniques et financiers concourt à la bonne administration de la justice dans la Province du Nord-Kivu, et assure les principes d'un procès équitable.

Dans l'application de cette méthode, nous avons recouru à la technique documentaire, appelée également l'observation indirecte par Gabriel Kalaba Mutabusha, permet au chercheur, « une fois le sujet choisi de manière pertinente, de prendre connaissance de tout ce qui a été écrit ou élaboré sur ce sujet comme les théories et les études techniques, publiées ou non publiées, dans le temps et dans l'espace pour tirer les informations nécessaires susceptibles d'aider à l'élaboration d'un travail scientifique »⁷. Elle nous a permis de faire la revue de la législation et de la doctrine relatives à notre sujet.

La méthode sociologique quant à elle consiste à éclairer le texte grâce au contexte sociologique dans lequel il est né et s'applique⁸. Cette méthode nous a permis de comprendre le contexte dans lequel les partenaires techniques et financiers appuient les audiences foraines organisées par la Cour d'appel du Nord-Kivu dans l'administration de la justice.

Dans l'application de cette méthode, nous avons utilisé la technique d'entretien semi directif, elle consiste en un processus de communication verbale entre un enquêté et l'enquêteur, afin de permettre au dernier d'avoir les informations par rapport à l'objet de recherche⁹. Elle nous a permis de nous entretenir avec les magistrats de la Cour d'appel et du Parquet général du Nord-Kivu, des partenaires techniques et financiers et des avocats.

4. Objectifs de l'article

Cet article examine l'influence des partenaires techniques et financiers sur la justice en RDC et ses conséquences pour l'indépendance et l'impartialité du juge congolais en se focalisant sur la Cour d'Appel du Nord-Kivu. Plus spécifiquement, les objectifs sont les suivants :

1. Évaluer l'efficacité de l'appui des partenaires dans la facilitation de l'accès à la justice : Examiner comment le soutien financier et logistique contribue à améliorer l'accessibilité des audiences pour les populations éloignées, et si cela a un impact positif sur la qualité de la justice rendue.

⁵ *Idem.*

⁶ P. TUNAMSIFU SHIRAMBERE, *Méthodologie juridique : notes de cours à l'usage des étudiants et chercheurs en Droit*, Kigali, Pallotti Presse, Mai 2013, p. 15.

⁷ G. KALABA MUTABUSHA, *Méthodes de recherche scientifique*, syllabus, D.E.S, Lubumbashi, UNILU, 2002, p. 11.

⁸ P. TUNAMSIFU SHIRAMBERE, *op. cit.*, p. 15.

⁹ G. KALABA MUTABUSHA, *op. cit.*, p. 11.

II. Analyser les avantages et les inconvénients de cette assistance : Identifier les bénéfices apportés par les partenaires en termes d'amélioration de l'accès à la justice et de gestion des cas, tout en mettant en lumière les potentielles dérives ou inconvénients, tels que l'influence excessive des partenaires sur le déroulement des audiences ou les déséquilibres entre les parties.

III. Vérifier le respect des principes de l'équité des procédures : Étudier si l'appui des partenaires respecte les principes d'un procès équitable, tels que l'égalité des armes, l'indépendance et l'impartialité des juges, ainsi que les droits de la défense.

IV. Proposer des recommandations : Suggérer des mesures pour optimiser l'appui des partenaires tout en préservant l'intégrité du système judiciaire, afin de garantir une administration de la justice qui soit à la fois efficace et équitable.

5. Contexte de la justice en RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des plus grands pays d'Afrique, avec une superficie de 2 345 000 km². Cette étendue géographique engendre des défis considérables pour l'administration de la justice. Le système judiciaire congolais est constitué de deux ordres principaux¹⁰ : l'ordre judiciaire, comprenant les juridictions civiles et pénales, et l'ordre administratif, traitant des litiges entre les individus et l'administration publique. Cependant, malgré cette structure, la mise en œuvre effective de la justice est entravée par des facteurs géographiques et logistiques.

Les juridictions sont souvent situées dans les grandes villes, laissant les populations rurales et éloignées avec un accès limité aux services judiciaires. Cette situation est exacerbée par des infrastructures de transport insuffisantes et des ressources limitées, rendant les déplacements vers les tribunaux coûteux et difficiles pour les justiciables vivants dans les régions isolées¹¹.

I. Importance des audiences foraines

Face à ces défis, les audiences foraines se présentent comme une solution efficace pour rapprocher la justice des citoyens. Une audience foraine est une session de jugement qui se déroule en dehors du siège ordinaire d'un tribunal, mais dans une localité au sein de son ressort¹². Cette pratique permet aux tribunaux de se déplacer directement vers les communautés qu'ils servent, facilitant ainsi l'accès à la justice pour ceux qui ne peuvent pas se rendre dans les tribunaux centraux.

Les audiences foraines revêtent une importance cruciale dans un contexte où la distance physique et les coûts de déplacement représentent des obstacles majeurs. Elles permettent non seulement de réduire les frais pour les justiciables, mais aussi d'assurer une présence judiciaire dans des zones où l'infrastructure est insuffisante. De plus, ces sessions itinérantes contribuent au désengorgement des tribunaux centraux et favorisent une justice plus rapide et plus accessible¹³.

¹⁰ Art. 153 et 154 de la Constitution de la RDC.

¹¹ Conseil Supérieur de la Magistrature, *Guide Pratique des audiences foraines en RDC*, réalisé par une équipe de magistrats congolais, avec l'appui financier de l'Union européenne (10^{ème} FED) et du Royaume de Suède, faisant l'objet d'une résolution prise à l'assemblée générale du Conseil Supérieur de la Magistrature, 2014, p. 3.

¹² T. KAVUNDJA MANENO, *Droit judiciaire congolais Tome I. Organisation et compétence judiciaires*, Cours polycopié, G1 Droit, UNIGOM, Goma, 2016-2017, p. 45.

¹³ KIBALA AKIDI (F), *Rapport de visites d'inspection effectuées dans le grand-Nord, Nord-Kivu*, inédit, Cour d'Appel du Nord Kivu, Septembre 2018, p.1.

II. Rôle des partenaires techniques et financiers

La tenue des audiences foraines requiert un soutien logistique et financier considérable, ce qui explique le rôle central des partenaires techniques et financiers. Des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) et l'American Bar Association (ABA) interviennent pour fournir les ressources nécessaires.

Ces partenaires assurent le financement des frais de transport et d'hébergement des magistrats, greffiers et autres personnels judiciaires, ainsi que des équipements pour les audiences (bureaux temporaires, matériel de communication, etc.). Ils soutiennent également les dépenses opérationnelles, telles que les per diem pour les officiers judiciaires et les frais d'hôtellerie, ce qui permet de maintenir la qualité des services judiciaires tout en facilitant l'organisation de ces audiences dans des lieux éloignés.

6. Enoncé sommaire de l'article

Hormis cette introduction et la conclusion qui viendra in fine, notre article se subdivise en deux sections à savoir : les résultats (section 1ère) et les discussions (section 2ème), quant à l'Appui des Partenaires Techniques et Financiers dans les Itinérances des Juridictions en RDC ■ Cas de la Cour d'Appel du Nord-Kivu.

Section 1. Résultats

Dans cette section, nous présentons une analyse détaillée de l'appui des partenaires techniques et financiers (paragraphe 1^{er}), illustrée par des exemples concrets de la Cour d'appel du Nord-Kivu (paragraphe 2^{ème}), et évaluons les impacts de cet appui sur l'égalité, l'impartialité et l'indépendance des juges (paragraphe 3^{ème}).

§1. Présentation détaillée de l'appui des partenaires techniques et financiers

L'appui des partenaires techniques et financiers est crucial pour la tenue des audiences foraines dans des régions éloignées et peu accessibles. Cet appui se décline en plusieurs aspects essentiels :

I. Appui humain :

- Formation et renforcement des capacités : Les partenaires fournissent des formations aux magistrats et aux greffiers sur divers aspects du droit et des procédures judiciaires. Ces formations incluent des sessions sur les droits humains, les normes internationales de justice et les compétences spécifiques nécessaires pour traiter des affaires complexes.
- Personnel supplémentaire : En cas de besoin, des partenaires peuvent fournir du personnel supplémentaire, comme des experts juridiques ou des assistants judiciaires, pour soutenir les juridictions pendant les audiences foraines¹⁴.

II. Appui logistique :

- Transport : Les partenaires techniques et financiers assurent le transport routier et aérien des magistrats, greffiers et autres personnels judiciaires vers les lieux des audiences foraines. Ce soutien est crucial pour atteindre les régions isolées et faciliter la mobilité des équipes judiciaires.
- Équipements et infrastructures : Les partenaires fournissent des équipements nécessaires pour la tenue des audiences, comme des tentes, des générateurs électriques, des systèmes de sonorisation, et des fournitures de bureau. Ils peuvent également aménager des locaux temporaires pour garantir un environnement adéquat pour les audiences¹⁵.

III. Appui financier :

- Per diem et indemnités : Les partenaires versent des indemnités journalières aux juges, procureurs, greffiers et autres personnels pour compenser les dépenses liées à leur participation aux audiences foraines, y compris les frais d'hébergement et de subsistance.
- Frais opérationnels : Les coûts opérationnels des audiences foraines, tels que l'organisation des séances, la documentation et les rapports, sont souvent pris en charge par les partenaires. Cela inclut également le paiement des frais de communication et de coordination¹⁶.

§2. Exemples concrets de la Cour d'appel du Nord-Kivu

¹⁴ Entretien libre avec certains Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel du Nord-Kivu.

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ Nos enquêtés (Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel du Nord-Kivu, ayant participé aux audiences foraines).

I. Audiences foraines de 2015 à Beni et Butembo :

- En octobre 2015, la Cour d'appel du Nord-Kivu, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a organisé des audiences foraines à Beni et Butembo. Le PNUD a fourni un soutien logistique et financier considérable, couvrant les frais de transport, les indemnités journalières et les équipements nécessaires.

- Impact : Ces audiences ont permis de traiter un nombre significatif de cas, réduisant ainsi le backlog judiciaire et offrant aux populations locales un accès direct à la justice sans avoir à se déplacer sur de longues distances¹⁷.

II. Audiences foraines de 2017 et 2018 :

- En juillet 2017 et de nouveau en juin 2018, la Cour d'appel a tenu des audiences foraines avec le soutien du PNUD, du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de l'American Bar Association (ABA).

- Impact : Le soutien coordonné de ces partenaires a permis une organisation plus fluide et plus efficace des audiences, améliorant la qualité des décisions judiciaires rendues et renforçant la confiance des populations locales dans le système judiciaire¹⁸.

§3. Impacts de cet appui sur l'égalité, l'impartialité et l'indépendance des juges

I. Égalité des parties :

- Avantages : L'appui des partenaires permet aux victimes et aux accusés des régions éloignées d'accéder à la justice, réduisant ainsi les inégalités géographiques. Les audiences foraines facilitent également l'égalité des armes en rendant la justice plus accessible.

- Problèmes : Cependant, le soutien financier et logistique peut créer un déséquilibre entre les parties si les ressources sont principalement allouées au parquet et aux représentants des victimes, négligeant ainsi les besoins de la défense.

II. Impartialité des juges :

- Avantages : La formation et le soutien logistique des partenaires peuvent renforcer les compétences et l'intégrité des juges, contribuant à des décisions plus justes et équitables.

- Problèmes : La dépendance vis-à-vis des partenaires pour l'organisation des audiences peut parfois remettre en question l'impartialité perçue des juges, notamment si les partenaires ont des intérêts spécifiques dans les résultats des procès.

III. Indépendance des juges :

- Avantages : L'appui logistique et financier libère les juges des contraintes matérielles, leur permettant de se concentrer sur leur rôle judiciaire.

¹⁷ E. SHAMAVU MURHIMBO, *Rapport des audiences foraines tenues à BENI et à BUTEMBO*, inédit, Goma, Novembre 2015, p. 4.

¹⁸ Nos enquêtés (Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel du Nord-Kivu, ayant participé aux audiences foraines).

- Problèmes : Une forte dépendance vis-à-vis des financements externes peut mettre en danger l'indépendance des juges, notamment si ces financements influencent indirectement les décisions judiciaires ou la manière dont les audiences sont conduites.

Conclusion sur les résultats

L'appui des partenaires techniques et financiers joue un rôle crucial dans l'organisation des audiences foraines et l'amélioration de l'accès à la justice dans des régions éloignées comme le Nord-Kivu. Cependant, cet appui doit être géré de manière à minimiser les risques pour l'égalité, l'impartialité et l'indépendance des juges. Une gestion équilibrée et transparente des ressources, associée à un soutien à la fois pour l'accusation et la défense, est essentielle pour garantir que les principes de justice équitable soient respectés.

Section 2. Discussions

Cette section interprète les résultats de notre article (paragraphe 1^{er}), les compare à d'autres études et contextes (paragraphe 2^{ème}), et débat de l'influence possible des partenaires techniques et financiers sur les décisions judiciaires (paragraphe 3^{ème}).

§1. Interprétation des résultats

L'article révèle que l'appui des partenaires techniques et financiers est crucial pour la tenue des audiences foraines, offrant des avantages significatifs mais posant aussi des défis notables.

I. Avantages

1. Accessibilité à la justice :

- L'organisation des audiences foraines rend la justice accessible aux populations éloignées des sièges ordinaires des juridictions. Cela réduit les distances que les justiciables doivent parcourir, abaissant les coûts et les obstacles logistiques pour accéder aux tribunaux.

- Les audiences foraines à Beni et Butembo en 2015, 2017 et 2018 illustrent ces avantages, en permettant de traiter de nombreux cas et en réduisant le backlog judiciaire¹⁹.

2. Renforcement des capacités :

- Les formations et le soutien logistique fournis par les partenaires améliorent les compétences des magistrats et la qualité des décisions judiciaires.

- La Cour d'appel du Nord-Kivu a bénéficié de formations sur les droits humains et les normes internationales, ce qui a contribué à des jugements plus équitables et bien informés.

II. Défis

1. Dépendance financière :

- La dépendance à l'égard des financements externes pour organiser les audiences foraines peut compromettre l'indépendance du système judiciaire. Les juges peuvent être perçus comme influencés par les intérêts des partenaires qui financent ces activités.

- La forte implication du PNUD, de la MONUSCO et d'autres organisations dans le financement des audiences foraines pose des questions sur l'impartialité perçue des juges.

2. Équilibre des ressources :

- Les ressources allouées aux parquets et aux victimes peuvent créer un déséquilibre entre l'accusation et la défense. Cela peut remettre en question le principe de l'égalité des armes, essentiel à un procès équitable.

- Les audiences de 2017 et 2018 montrent que l'appui logistique et financier a été principalement dirigé

¹⁹ E. SHAMAVU MURHIMBO, *op.cit.*, p. 5.

vers les procureurs et les représentants des victimes, négligeant les besoins de la défense²⁰.

§2. Comparaison avec d'autres études et contextes

I. Études similaires

Des études sur les systèmes judiciaires d'autres pays en développement montrent des résultats similaires. Par exemple, en Ouganda, les audiences foraines ont également amélioré l'accès à la justice dans les régions éloignées, mais ont soulevé des préoccupations concernant l'influence des donateurs internationaux sur les décisions judiciaires.

II. Contexte comparatif

Dans des pays comme le Kenya et le Nigéria, des initiatives similaires de justice itinérante ont été mises en place avec l'appui d'organisations internationales. Les résultats montrent une amélioration de l'accès à la justice, mais aussi une dépendance accrue aux financements externes, soulevant des préoccupations similaires sur l'indépendance judiciaire²¹.

§3. Débat de l'influence possible des partenaires sur les décisions judiciaires

L'influence des partenaires techniques et financiers sur les décisions judiciaires est un sujet de débat important.

I. Arguments en faveur de l'influence

1. Dépendance financière :

- La nécessité de financements externes pour organiser les audiences foraines peut créer une dépendance qui influence indirectement les décisions judiciaires. Les juges peuvent ressentir une pression implicite pour rendre des décisions conformes aux attentes des donateurs.

- Les partenaires peuvent également avoir des agendas spécifiques, comme la promotion des droits humains ou la lutte contre l'impunité, ce qui peut orienter les décisions judiciaires vers des verdicts plus sévères.

2. Sélection des cas :

- Les partenaires financiers peuvent influencer la sélection des cas à juger lors des audiences foraines, en privilégiant ceux qui correspondent à leurs priorités. Cela peut créer un biais dans le système judiciaire.

- Par exemple, les audiences foraines soutenues par le PNUD et la MONUSCO à Beni et Butembo ont souvent été orientées vers des affaires de violences graves, correspondant aux priorités des donateurs.

II. Arguments contre l'influence

1. Indépendance professionnelle :

²⁰ Nos enquêtés (Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel du Nord-Kivu, ayant participé aux audiences foraines).

²¹ WWW.GUINEE JURISTES.COM.

- Les juges, formés et sensibilisés à l'importance de l'indépendance judiciaire, peuvent résister aux influences extérieures et rendre des décisions impartiales.

- Les formations sur les droits humains et les normes internationales, financées par les partenaires, peuvent renforcer cette indépendance en fournissant aux juges les outils nécessaires pour prendre des décisions basées sur des principes juridiques solides.

2. Transparence et responsabilité :

- Les mécanismes de transparence et de responsabilité mis en place par les partenaires techniques et financiers peuvent réduire les risques d'influence indue. Les audits et les évaluations régulières des programmes de justice itinérante peuvent garantir que les financements sont utilisés de manière équitable et impartiale.

- Les audiences foraines, soutenues par des organisations internationales, sont souvent soumises à une surveillance accrue, ce qui peut aider à maintenir l'intégrité du processus judiciaire.

Conclusion sur les discussions

L'appui des partenaires techniques et financiers joue un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès à la justice en RDC, notamment à travers l'organisation des audiences foraines. *Cependant, cet appui doit être géré avec soin pour éviter les influences indésirables sur l'indépendance, l'impartialité et l'égalité des parties dans le système judiciaire. Une approche équilibrée, associée à des mécanismes de transparence et de responsabilité, est essentielle pour maximiser les avantages tout en minimisant les risques.*

Conclusion

Le présent article a examiné l'influence des partenaires techniques et financiers sur la justice en RDC et ses conséquences pour l'indépendance et l'impartialité du juge congolais en se focalisant sur la Cour d'Appel du Nord-Kivu. Voici une synthèse des principaux points discutés et des recommandations pour améliorer l'équité et l'indépendance de la justice en RDC.

I. Synthèse des principaux points discutés

1. Importance des audiences foraines :

Les audiences foraines jouent un rôle essentiel en rapprochant la justice des populations éloignées des sièges ordinaires des juridictions. Elles réduisent les distances et les coûts associés à l'accès à la justice, permettant ainsi à un plus grand nombre de justiciables de faire valoir leurs droits.

2. Appui des partenaires techniques et financiers :

L'appui des partenaires techniques et financiers, comme le PNUD, la MONUSCO, le CICR et l'ABA, a été crucial pour la tenue des audiences foraines. Cet appui comprend des aspects humains, logistiques et financiers, permettant d'organiser des audiences en itinérance dans des zones éloignées et difficiles d'accès.

3. Avantages et défis de cet appui :

L'appui des partenaires a permis de renforcer les capacités des magistrats et d'améliorer la qualité des décisions judiciaires. *Cependant, cette dépendance aux financements externes peut compromettre l'indépendance du système judiciaire, créer un déséquilibre entre l'accusation et la défense, et poser des questions sur l'impartialité des juges.*

4. Comparaison avec d'autres contextes :

Des initiatives similaires dans des pays comme l'Ouganda, le Kenya et le Nigéria montrent des résultats comparables, avec une amélioration de l'accès à la justice *mais aussi une dépendance accrue aux financements externes.*

5. Débat sur l'influence des partenaires :

Bien que les partenaires financiers puissent influencer indirectement les décisions judiciaires en raison de la dépendance financière, les mécanismes de transparence et de responsabilité ainsi que la formation continue des juges peuvent aider à maintenir l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire.

II. Recommandations pour améliorer l'équité et l'indépendance de la justice en RDC

1. Renforcement des financements nationaux :

Il est essentiel que l'État congolais augmente les financements alloués au secteur judiciaire pour réduire la dépendance aux partenaires externes. Des budgets suffisants doivent être alloués pour organiser des audiences foraines sans avoir à compter sur des financements externes.

2. Formation continue des magistrats :

Continuer à former les magistrats sur les principes de l'indépendance judiciaire, l'impartialité et les droits humains. Les partenaires peuvent jouer un rôle en finançant des programmes de formation mais sans interférer dans les décisions judiciaires.

3. Mécanismes de transparence et de responsabilité :

Mettre en place des mécanismes de transparence pour les financements reçus des partenaires et leur utilisation. Des audits réguliers et des évaluations indépendantes peuvent aider à assurer que les fonds sont utilisés de manière équitable et appropriée.

4. Équilibrage des ressources entre accusation et défense :

S'assurer que l'appui des partenaires techniques et financiers est distribué équitablement entre les procureurs et la défense. Cela inclut des ressources pour les avocats de la défense et les représentants des victimes, garantissant ainsi le principe de l'égalité des armes.

5. Sensibilisation et participation communautaire :

Impliquer les communautés locales dans le processus judiciaire, notamment en les informant de leurs droits et des mécanismes disponibles pour accéder à la justice. La participation communautaire peut renforcer la légitimité des audiences foraines et le respect des décisions judiciaires.

6. Suivi et évaluation continus :

Mettre en place un système de suivi et d'évaluation continu des audiences foraines et de l'impact de l'appui des partenaires. Cela permettra d'identifier rapidement les défis et les opportunités d'amélioration.

En conclusion, l'appui des partenaires techniques et financiers a joué un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès à la justice en RDC, mais il est essentiel de gérer cet appui avec soin pour éviter les influences négatives sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire. Les recommandations ci-dessus visent à renforcer la justice en RDC, en assurant qu'elle reste équitable, indépendante et accessible à tous les citoyens.

NOTES

1. La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 Février 2006, *JORDC*, 52ème année, numéro spécial, 5 Février 2011.
2. La Loi Organique n°13/011-B du 11 Avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, *JORDC*, n° Spécial, 4 Mai 2013.
3. Nos enquêtés (Magistrats et Greffiers de la Cour d'appel du Nord-Kivu, ayant participé aux audiences foraines) de 2015, 2017 & 2018.
4. M. GRAWITZ, *Méthodologie des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996.
5. P. TUNAMSIFU SHIRAMBERE, *Méthodologie juridique : notes de cours à l'usage des étudiants et chercheurs en Droit*, Kigali, Pallotti Presse, Mai 2013.
6. G. KALABA MUTABUSHA, *Méthodes de recherche scientifique*, syllabus, D.E.S, Lubumbashi, UNILU, 2002.
7. Conseil Supérieur de la Magistrature, *Guide Pratique des audiences foraines en RDC*, réalisé par une équipe de magistrats congolais, avec l'appui financier de l'Union européenne (10^{ème} FED) et du Royaume de Suède, faisant l'objet d'une résolution prise à l'assemblée générale du Conseil Supérieur de la Magistrature, 2014.
8. T. KAVUNDJA MANENO, *Droit judiciaire congolais Tome I. Organisation et compétence judiciaires*, Cours polycopié, G1 Droit, UNIGOM, Goma, 2016-2017.
9. KIBALA AKIDI (F), *Rapport de visites d'inspection effectuées dans le grand-Nord*, Nord-Kivu, inédit, Cour d'Appel du Nord Kivu, Septembre 2018.
10. E. SHAMAVU MURHIMBO, *Rapport des audiences foraines tenues à BENI et à BUTEMBO*, inédit, Goma, Novembre 2015.
11. WWW.GUINEE JURISTES.COM

À PROPOS DES AUTEURS

Julien Vikemba est titulaire d'une maîtrise en Droits de l'homme et démocratisation en Afrique et d'une licence en Droit public. Depuis 2021, il est Directeur Exécutif de SOTE PAMOJA RDC, une organisation de la société civile basée à Goma, dans l'est de la RDC, qui mobilise les jeunes pour promouvoir la paix, la justice et la bonne gouvernance dans le pays et dans la région des Grands Lacs.

Membre éminent du Conseil consultatif de la jeunesse de Dallaire Institute for Children, Peace and Security, il apporte son expertise aux programmes de recherche, de défense des droits et de renforcement des capacités de l'organisation canadienne, qui se consacre à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les situations de conflit armé et de violence armée.

Depuis Avril 2024, Julien est le nouveau jeune ambassadeur de l'Union africaine pour la paix en Afrique Centrale et travaille étroitement sous la supervision directe des responsables du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission de l'UA, et est chargé de promouvoir et de défendre la participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité au niveau régional et à travers toute l'Afrique.

Gauthier Ipungu est Avocat, chercheur, Responsable des opérations et des formations à l'ONG SOTE PAMOJA RDC, Master en Droit privé et judiciaire. Il est spécialisé dans les réformes judiciaires en République Démocratique du Congo.

Spécialisé dans les questions de prévention des conflits et de médiation, il fait partie du très select réseau WiseYouth de l'Union Africaine, un mécanisme subsidiaire du Groupe des sages, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), qui contribue à renforcer le rôle des jeunes dans les efforts de prévention des conflits, de médiation et de dialogue, et constitue une plateforme de plaidoyer stratégique, de renforcement des capacités et de réseautage, tout en œuvrant à la réalisation de l'engagement en faveur de l'inclusion des jeunes dans le processus de rétablissement de la paix en Afrique.



À PROPOS DE SOTE PAMOJA RDC

SOTE PAMOJA RDC est une organisation engagée et un acteur majeur du changement en RDC, dirigée par des jeunes hommes et femmes dévoués. Cette organisation se consacre à la recherche, à la promotion de la paix, de la justice, de la gouvernance transparente, et à la lutte implacable contre la corruption en RDC et dans la région des Grands Lacs.